

PRESENTATION DE LA REFORME DE L'ACCES AUX ETUDES DE SANTE

Loïc JOSSERAN – Eric AZABOU – Stéphanie MARIN – Julie PIAZZOLA

Séminaire du 16 janvier 2020

UFR Simone Veil - Santé

- 1 - Pourquoi transformer l'accès aux études de Santé ?
- 2 - Comment accéder aux études de Santé ?
- 3 - Comment être admis aux études de Santé ?
- 4 – Quelques exemples

Questions Diverses

1

Pourquoi transformer l'accès aux études de Santé ?

Le Constat

Actuellement, l'admission dans les études de santé se fait très principalement via la PACES et est limité par le numérus clausus qui définit chaque année le nombre d'étudiants pouvant être admis en 2^e année d'études de santé. Parmi les nouveaux bacheliers qui s'inscrivent en PACES chaque année, un tiers poursuit en études de santé, le plus souvent après un redoublement, et les deux tiers se réorientent dans des filières de l'université ou en dehors, parfois découragés par deux échecs.

- Pourcentage d'échec trop élevé
- Réorientations non ou peu formalisées
- Redoublement PACES sans valeur ajoutée
- Inadéquation avec les besoins territoriaux
- Docimologie utilisée pour sélectionner discutable
- Bien-être des étudiants : étudiants broyés et fatigués à leur entrée dans les études de Santé
- Profil d'étudiants trop uniforme socialement et en inadéquation avec les besoins de Santé à venir

Les objectifs

La transformation des études de santé vise à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé:

- Améliorer l'orientation et la réussite des étudiants dans la continuité du plan étudiants.
- Adapter les compétences des futurs professionnels aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation.
- Décloisonner les filières de santé et permettre des temps de formation en commun.
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants
 - Diminution du taux d'échec
 - Adaptation des flux aux besoins territoriaux de Santé avec la disparition du NC national
 - Diversification du profil d'étudiant ayant accès à MMOP
 - Modification des modes de sélection
 - 2 chances pour l'accès aux études de Santé mais pas de redoublement
 - Réorientation en cas d'échec



Cette réforme sera mise en place pour la rentrée 2020 avec des nouvelles modalités d'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. => Arrêté du 4 novembre 2019

2

Comment accéder aux études de Santé ?

Les modalités d'accès aux formations : les parcours

POUR QUI ?

Les bacheliers avec une:

- Bonne connaissance et une appétence pour les sciences
- Maîtrise de l'anglais
- Capacité de bienveillance, de raisonnement éthique et approche humaniste
- Très grande capacité de travail et de résistance au stress
- Bonne capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral

ATTENTION !!!

Pour le choix de la Mineure de la PASS ou de la Licence LAS, il faudra que le candidat pense à son éventuelle réorientation (poursuite d'études en dehors des études de santé)

COMMENT ?

Sur PARCOURSUP :

Du 22 janvier > 2 avril 2020

Le candidat s'inscrit pour formuler ses vœux et finalise son dossier

Tout au long du 2e trimestre, il poursuit sa réflexion et il participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur (UFR SVS - 5 Février) et aux salons d'orientation, pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs

Du 22 janvier > 12 mars

Il s'inscrit sur Parcoursup pour créer son dossier candidat.

Il formule ses vœux et exprime sa motivation

Attention

Jeudi 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

Jeudi 2 avril : dernier jour pour finaliser son dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de ses vœux.

DIFFERENTS PARCOURS

PASS - Parcours d'Accès Spécifique Santé

1^{re}
année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

- Au moins 30 ECTS du domaine de la santé
- Au moins 10 ECTS disciplinaire au choix de l'étudiant proposés pour l'orientation vers une autre licence en passerelle sortante.
- Un module d'anglais
- Un module de préparation aux épreuves orales + Un module de découverte des métiers de la santé commun aux étudiants des 2 parcours.

LAS - Licence Accès Santé

1^{re}
année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »

- 60 ECTS de L1 de l'UVSQ
- **+ 10 ECTS** de Mineure santé
 - ✓ Cette mineure santé sera déclinée sous 2 formes suivant la L1 suivie par l'étudiant :
 - Exemples :
 - une inscription en LAS en sciences ouvrira vers une mineure orientée SHS
 - une inscription en LAS en droit orientera vers une mineure à caractère scientifique
 - ✓ Les mineures seront produites sous forme dématérialisée par l'UFR SVS.

PASS – détails des Options

Math – Info SHS

Biologie - Informatique

Chimie - Biologie

Math – Physique – Chimie - Info

Droit

Sciences Politiques

ISTY

Histoire

AES

Détails des LAS avec option Santé

Math – Info SHS

Biologie - Informatique

Chimie - Biologie

Math – Physique – Chimie - Info

Droit

Sciences Politiques

ISTY

Histoire

AES

3

Comment être admis aux études de Santé ?

Les conditions d'admissions : 2 Groupes

PASS
Parcours d'Accès Spécifique Santé

LAS
Licence Accès Santé

OU
Réorientation

NON
VALIDATION
de l'année

L1 : 1ère année
Pas de redoublement

L1 : 1ère année
ECTS
Redoublement possible

Validation de l'année
(60 ECTS dont 10 ECTS du
module optionnel dans une
autre LICENCE) = si + 10/20

Validation de la
Mineure Santé
10 ECTS

Validation 60 ECTS de
la Licence

si + xx/20

si INF à xx/20
et SUP à x/20

si INF à xx/20
et SUP à x/20

si + xx/20

GRUPE 1

GRUPE 2

GRUPE 2

GRUPE 1

L2 de l'option choisie

L3 de l'option choisie

OU

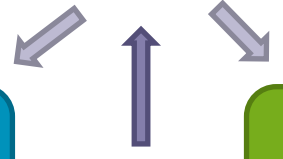
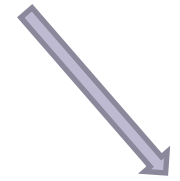
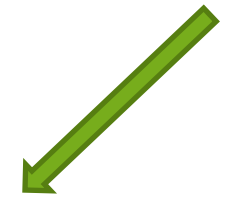
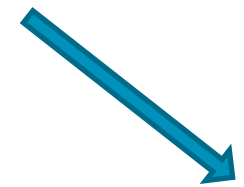
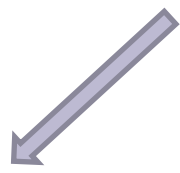
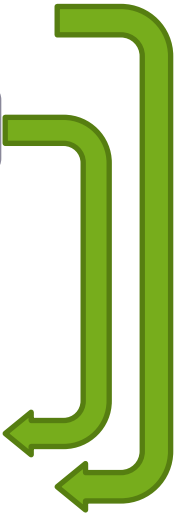
L2 de la LAS

L3 la LAS

OU

EPREUVES CLASSANTES
composées d'un oral et
d'un écrit

Accès L2 ETUDES DE SANTE



ACCES AUX 4 FILIERES DE SANTE

Pour 2021-2022 *

Médecine : 200 places (70% PASS et 30% LAS et autres)

UFR Simone Veil-Santé

Maïeutique : au moins 36 (70% PASS et 30% LAS et autres)

UFR Simone Veil-Santé

Odontologie : 11 (70% PASS et 30% LAS et autres)

Université de Paris Site de Montrouge et Site de Garancière

Pharmacie : ? (70% PASS et 30% LAS et autres)

UFR Paris Saclay – Chatenay Malabry

* Sous réserve de la validation par l'ARS

ACCES AUX VOIES PARAMEDICALES

Conséquences à l'UVSQ

Un contexte particulier pour l'UFR Simone Veil avec le DU2R (Département Universitaire de Rééducation et Réadaptation)

- Une expérimentation locale (à la demande du Ministère) en cours de déploiement pour les formations aux métiers de la rééducation et réadaptation.
- ⇒ A la rentrée 2020 possibilité de suivre une mineure Réadaptation / Rééducation qui ouvrira sur :
 - Kinésithérapie
 - Ergothérapie
 - Psychomotricité
 - Pédicure – podologie

Pour les LAS

Pour les PASS très probablement

4

Quelques exemples

LAS

Licence Accès Santé

Djamila veut être pharmacienne ou sage-femme et s'intéresse aux sciences

Elle choisit la L1 LAS du portail Chimie-Biologie qui correspond le mieux à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option santé

Si Djamila valide sa 1^{ère} année de Licence, elle peut candidater aux filières pharmacie et maïeutique

Si Djamila ne valide pas sa 1^{ère} année de Licence, elle ne peut candidater aux filières pharmacie et maïeutique

Elle est admise en L2 maïeutique, elle s'inscrit au département de Maïeutique de l'UFR

Elle poursuit en L2 Chimie ou Biologie

Elle pourra candidater à nouveau via une LAS

Elle peut redoubler sa L1

Elle peut se réorienter via Parcoursup

PASS

Parcours Avec Accès Santé

Pierre veut être médecin ou chirurgien-
dentiste et s'intéresse à l'histoire

Il choisit la **PASS** et prends l'option histoire qui
correspond le mieux à ses points forts et à ses
projets éventuels

Si Pierre valide sa
PASS, il peut candidater
aux filières médecine et
odontologie

Si Pierre ne valide pas sa
PASS, il ne peut
candidater aux filières
médecine et odontologie

Il est admis
en L2
Odontologie
, il
poursuivra
ses études
à
l'Université
de Paris

Il peut
poursuivre
en L2
Histoire

Il pourra
candidater à
nouveau via
une LAS

Il peut se
réorienter
via
Parcoursup